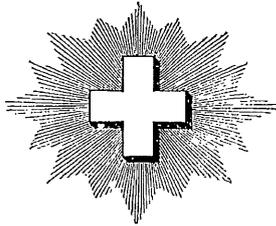


CONFÉDÉRATION SUISSE

BUREAU FÉDÉRAL DE LA



PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

EXPOSÉ D'INVENTION

Brevet N° 16676

11 mai 1898, 8 h. p.

Classe 64

Henri SANDOZ, à Tavannes (Berne, Suisse).

Balancier de montre à moment d'inertie variable.

Dans le réglage des montres, il peut être utile de pouvoir, suivant les cas, augmenter ou diminuer le moment d'inertie du balancier; jusqu'ici on arrivait à ce résultat en plaçant un certain nombre de vis dites „vis de réglage“ sur la jante du balancier, ou, en plaçant de petites rondelles sous la tête des vis ordinairement placées sur ladite jante, dans les balanciers compensés.

L'objet de mon invention est un balancier dont on peut varier le moment d'inertie, sans augmenter le poids même du balancier, en éloignant ou rapprochant du centre de celui-ci des contrepoids.

Deux exécutions de l'invention sont représentées à titre d'exemple, en plan, au dessin ci-joint; la fig. I montre un balancier B sur lequel pivotent en c et c' deux leviers L et L' munis à l'une de leurs extrémités de contrepoids C C' . Par les vis V V' , V'' V''' dont les extrémités appuient contre la partie intérieure de la jante, on peut éloigner ou rapprocher du centre du balancier les contrepoids C et C' , ce qui respectivement augmente ou diminue le moment d'inertie du balancier.

Dans l'exemple représenté par la fig. II, au lieu de leviers avec des contre-poids, ce

sont les contrepoids eux-mêmes, N et N' taraudés sur des tiges filetées fixes F et F' que l'on éloigne ou rapproche du centre du balancier, en les faisant tourner dans un sens ou dans l'autre par des trous tels que n n' pratiqués dans ces contrepoids; on pourrait aussi manœuvrer ces contrepoids par les tiges F F' , dans ce cas, les contrepoids seraient maintenus latéralement sur les bords des coulisses E E' pratiquées dans les bras du balancier et les tiges F F' seraient munies de têtes noyées dans l'épaisseur de la jante, comme indiqué en pointillé.

EN RÉSUMÉ,

Je revendique:

Un balancier pour montres, dont le moment d'inertie peut être augmenté ou diminué, sans augmenter ou diminuer le poids même du balancier, au moyen de contrepoids pouvant être éloignés ou rapprochés du centre du balancier.

Henri SANDOZ.

Mandataire: A. MATHEY-DORET,
à la Chaux-de-Fonds.

Henri Sandoz.
11 mai 1898.

Brevet N° 16676.
1 feuille.

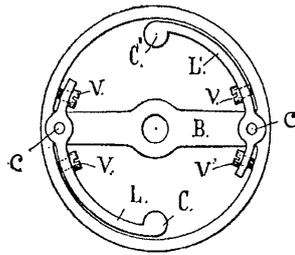


Fig. I.

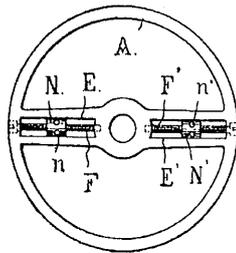


Fig. II.